

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
21 mars 2023

Date d'affichage
21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°34/2023 : **CENTRE DE SANTE LUITRE DOMPIERRE**

Le 31/01/2023, Monsieur CHOPIN, a rencontré M. BALLUAIS, Maire de Luitré-Dompierre et Mme BLIN, adjointe de Luitré-Dompierre.

La commune de Luitré-Dompierre invite à réfléchir sur un centre de santé intercommunal. En effet, à ce jour, il est difficile d'avoir un médecin dédié en milieu rural.

Un centre santé, est une structure communale qui emploie des médecins à son compte. La commune porteuse de projet est en charge de la gestion globale de ce centre de santé. M. BALLUAIS sollicite la commune de La Selle-en-Luitré pour intégrer cette réflexion.

Lors du conseil municipal du 28 février 2023, Monsieur Le Maire a demandé aux élus du conseil municipal de se manifester pour intégrer le groupe de travail.

Mme GELOIN, Mme LE DU et Mme HARDY se sont proposées.

Le 20 mars dernier, Mr CHOPIN et Mme LE DU ont assisté à une réunion avec les élus de Luitré-Dompierre, le corps médical de Luitré-Dompierre et l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Les premiers éléments du dossier doivent être déposés fin mars pour un passage en commission début avril.

La commune doit donc se positionner officiellement sur son intégration à ce centre de santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 13 dont 2 pouvoirs ; Non : Néant; Abstention : Néant) :

- **APPROUVE** son intégration au projet de centre de santé sur la commune de Luitré-Dompierre,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le - 3 AVR. 2023
ID : 035-213503246-20230328-34_2023-DE

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

